

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

DELIBERATION

En exercice 50
Présents 41
Votants 44

Le président certifie que
la délibération a été
affichée au siège de la
Communauté de
communes le 25/09/2026.

L'an 2026, le 24 septembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 18 septembre 2026, la séance est présidée par David BUISSET .

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, Christelle BROSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Jean-Yves JULLIEN, Joël LE BESCO, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Benoît VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Olivier BERNARD, Loïc LEBRET pouvoir à Frédérique LE FUR BASLE, Christian TOCZE pouvoir à George DUMAS.

Absent(s) excusé(s) : François BORDIN, Loïc LEBRET, Christian TOCZE.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Vincent DAUNAY, Sébastien LAVOLLÉE, Vincent MELCION, Serge MILLET, Hervé ROUAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle LEGROS

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l’article L. 2311-5 ;
- Vu la délibération n°2021-10-DELA-130 du 28 octobre 2021 portant mise en œuvre du compte financier unique et passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 ;
- Vu la délibération n°2025-12-DELA-127 du 18 décembre 2025 portant vote des budgets primitifs 2026 ;

2. Description du projet :

Les travaux portés par le budget de la CCBR et nécessaires à la maintenance et à l’entretien du centre aquatique Aquacia (sur le réseau de chaleur et le volume des fiches modificatives) s’avèrent en 2026 supérieurs aux crédits prévus au budget 2026.

Le centre aquatique étant géré dans le cadre d’un budget annexe, aucune fongibilité n’est possible avec les crédits du budget principal.

Toutefois, comme il est nécessaire d’abonder le chapitre 65 en fonctionnement et le chapitre 21 en investissement pour assurer le paiement des factures jusqu’à la fin de l’exercice, il proposé d’abonder les crédits de la manière suivante :

- Abonder le chapitre 65 de **+17 926 €** via l’augmentation du chapitre 75 et la diminution du chapitre 67.
- Abonder le chapitre 011 de **+5 000 €** via l’augmentation du chapitre 75
- Abonder le chapitre 21 de **+40 000 €** via un virement budgétaire de la section de fonctionnement.

Le tableau récapitulatif des mouvements de crédits s’établit comme suit :

Chapitre	Sens	Article comptable	Montant (en € HT)
75 - Autres produits de gestion courante	Recettes	7573621 - Subventions de fonct. BA/régies non dotés de la perso. morale	56 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	Recettes	75888 - Autres produits divers de gestion courante	5 926,00
023 - Virement à la section d'investissement	Dépense	023 - Virement à la section d'investissement	40 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	Dépense	65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	12 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	Dépense	65888 - Autres charges diverses de gestion courante	5 926,00
67 - Charges spécifiques	Dépense	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-1 000,00
011 - Charges à caractère générale	Dépense	615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 000,00
Solde de la décision modificative en section de fonctionnement			0,00

Chapitre	Sens	Article comptable	Montant (en € HT)
021 - Virement de la section de fonctionnement	Recette	021 - Virement de la section de fonctionnement	40 000,00
21 - Immobilisations corporelles	Dépense	2138 - Autres constructions	40 000,00
Solde de la décision modificative en section d'investissement			0,00

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l’unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** la décision modificative du budget annexe Centre Aquatique ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Marie – Noëlle LEGROS
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé